

2008

Land Disputes: From Ethnicity to the Nation. Inter-Ethnic Relationships and Ivoirité in the South-West of Côte d'Ivoire" [« Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire »]

Alfred Babo and additional works at: <https://digitalcommons.fairfield.edu/sociologyandanthropology-facultypubs>
Fairfield University, ababo@fairfield.edu

Copyright 2008 @Editions de l'EHESS. Final PDF archives here with permission from the copyright holder. Published version also available - www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2008-4-page-741.htm.

Peer Reviewed

Repository Citation

Babo, Alfred and Droz, Yvan, "Land Disputes: From Ethnicity to the Nation. Inter-Ethnic Relationships and Ivoirité in the South-West of Côte d'Ivoire" [« Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire »] (2008). *Sociology & Anthropology Faculty Publications*. 80.

<https://digitalcommons.fairfield.edu/sociologyandanthropology-facultypubs/80>

Published Citation

Babo A. and Yvan Droz, (2008) "Land Disputes: From Ethnicity to the Nation. Inter-Ethnic Relationships and Ivoirité in the South-West of Côte d'Ivoire" [« Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire »], Cahiers d'Etudes Africaines, Babo A. and Yvan Droz, (2008) "Land Disputes: From Ethnicity to the Nation. Inter-Ethnic Relationships and Ivoirité in the South-West of Côte d'Ivoire" [« Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire »], Cahiers d'Etudes Africaines, XLVIII (4), 192, pp. 741-763.

This item has been accepted for inclusion in DigitalCommons@Fairfield by an authorized administrator of DigitalCommons@Fairfield. It is brought to you by DigitalCommons@Fairfield with permission from the rights-holder(s) and is protected by copyright and/or related rights. **You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses, you need to obtain permission from the rights-holder(s) directly, unless additional rights are indicated by a Creative Commons license in the record and/or on the work itself.** For more information, please contact digitalcommons@fairfield.edu.

Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation

Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire

Alfred Babo et Yvan Droz



Édition électronique

URL : [http://
etudesafriaines.revues.org/15489](http://etudesafriaines.revues.org/15489)
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 9 décembre 2008
Pagination : 741-764
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Alfred Babo et Yvan Droz, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 192 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 27 janvier 2017. URL : [http://
etudesafriaines.revues.org/15489](http://etudesafriaines.revues.org/15489)

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Cahiers d'Études africaines

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=CEA&ID_NUMPUBLIE=CEA_192&ID_ARTICLE=CEA_192_0741

Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire

par Alfred BABO et Yvan DROZ

| Editions de l'EHESS | *Cahiers d'études africaines*

2008/4 - n° 192

ISSN 0008-0055 | ISBN 9782713221859 | pages 741 à 764

Pour citer cet article :

– Babo A. et Droz Y., Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, *Cahiers d'études africaines* 2008/4, n° 192, p. 741-764.

Distribution électronique Cairn pour Editions de l'EHESS .

© Editions de l'EHESS . Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Alfred Babo & Yvan Droz

Conflits fonciers* De l'ethnie à la nation

Rapports interethniques et « ivoirité »
dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire

À partir des années 1990, la crise de l'État ivoirien a révélé les antagonismes fonciers longtemps cachés. Dès la période coloniale, la politique de l'État a encouragé des migrants à coloniser des terres dans les zones forestières. Cette politique, bien qu'elle ait parfois bénéficié aux migrants originaires des pays voisins (Mali, Haute-Volta), a favorisé l'accès à la terre des migrants nationaux, notamment les Baoulés (Bonnecase 2001). D'après Chauveau (2006 : 5), « the increased mobility following the abolition of Native Code led to another boom in perennial crops, but also the arrival of further migrants, specially Bawle ; this influx was encouraged by the RDA party and more particularly by its Bawle leader Houphouët-Boigny ». Étudiant l'immigration des Baoulés en pays bakwé (dans le sud-ouest), Vallat (1979) avait identifié trois facteurs « répulsifs » dans les zones d'origine. Il s'agissait de la pression démographique dont l'un des effets était le rétrécissement des surfaces cultivées, de la chute des rendements du café, et des conditions agroclimatiques défavorables pour les spéculations caféières et cacaoyères. Dans les années 1970, l'État a installé massivement des planteurs baoulés dans les régions peu peuplées du sud-ouest par l'entremise de l'ARSO¹. Cette région était traditionnellement peuplée de communautés que l'on rattache au groupe krou. Ce sont notamment les Bakwé, les Neyo, les Godié, les Wè ou Guéré, les Bétés et les Kroumen. Ces communautés se sont installées dans la région entre le xv^e et le xviii^e siècle et sont considérées comme autochtones. Les Bétés se trouvent au nord et nord-est de la région du Bas-Sassandra à la frontière avec les régions du Fromager (Gagnoa) et du Haut-Sassandra (Daloa). Quant aux Wè, on les trouve au nord de la sous-préfecture de Grabo

* Ce texte est publié à la suite du colloque *Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques*, IRD, qui s'est tenu du 16 au 19 mai 2006 à Montpellier.

1. Autorité de l'aménagement du sud-ouest.

LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LA CÔTE-D'IVOIRE



Source : d'après *The World Gazetteer*, <http://www.world-gazetter.com/sl_ci.htm>.

à la frontière de la région du Moyen-Cavally. À Tabou, dans l'extrême sud-ouest, au bord du fleuve Cavally, à la frontière du Liberia, les Kroumen représentent la majorité du peuplement.

Ces groupes ethniques vivaient essentiellement de la chasse, de la cueillette et de la pêche. Les Kroumen, qui vivent sur les côtes de l'Atlantique, sont des marins et étaient souvent engagés comme matelots sur les navires marchands : activité dont ils tirent leur nom (*crewmen*). Ils ne manifestaient que peu d'intérêt pour les activités agricoles. La terre était alors une ressource peu exploitée et on a observé d'importants déplacements individualisés vers cette région, outre les mouvements migratoires organisés par le gouvernement ivoirien. De fait, la proportion de migrants s'est accrue de 1970 à 1980, passant de 38 % à 46 % (Amoakon 1993). En 1998, l'essentiel des migrants nationaux de la région du Bas-Sassandra (sud-ouest) provenait du pays akan-baoulé (régions de la Vallée du Bandama [21,8 %] et du N'Zi-Comoé [20 %]). Le principe houpouëtien de « la terre appartient à celui

qui la met en valeur » présidait à cette colonisation pionnière (Otch-Akpa 1993). Il a permis aux migrants d'acquérir des droits fonciers grâce au tutorat avant l'épuisement des ressources foncières.

De plus, une intense migration internationale s'est développée. Dès les années 1970, un grand nombre de migrants ouest-africains (Maliens, Burkinabè, Ghanéens, et Guinéens) se sont installés dans le sud-ouest ivoirien (Soubré, Méagui, Tabou, Grabo, etc.). Le gouvernement ivoirien avait alors recours à la main-d'œuvre extérieure, tant pour la construction et l'exploitation du port de San-Pédro que pour les plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas. Presque tous ces migrants ont accédé à la terre grâce à l'institution du « tutorat » (Chauveau 2006). Ainsi, cette zone peu peuplée est rapidement devenue un nouveau front pionnier agricole avec la création de plantations de café et surtout de cacao. Aujourd'hui, en plus de migrants économiques, des milliers de réfugiés libériens ont traversé la frontière pour fuir la guerre civile au Liberia faisant du Bas-Sassandra une des régions ayant une proportion élevée d'étrangers (42,8 %)².

Or, la profonde crise économique que connaît la Côte-d'Ivoire depuis le milieu des années 1980 se traduit par une pression démographique sur le foncier conduisant à réinterpréter le processus de négociation des droits fonciers entre allogènes³ et autochtones. Cette crise se trouve à l'origine de conflits fonciers récurrents doublés d'attitudes xénophobes. Tant que des terres étaient disponibles et que le système politique procédait à une certaine redistribution des fruits de la croissance économique, un consensus politique et social évitait provisoirement l'explosion sociale (Konaté 2003). Ce « consensus politique et social » était soutenu par le système politico-administratif ivoirien. Toutefois, avec l'ouverture démocratique (début 1990), des questions occultées ont refait surface, en particulier celle des droits fonciers à la fois complexes et flous des zones forestières de l'ouest, peuplées par des planteurs issus de plusieurs groupes ethniques.

La fermeture progressive de la Frontière pionnière fragilise les accords fonciers antérieurs basés sur des interprétations divergentes du tutorat. On passe alors d'une situation de tensions latentes à des conflits ouverts. Du fait de l'affaiblissement du pouvoir politique akan, on pouvait craindre une aggravation des conflits entre planteurs baoulés « invités » et leurs tuteurs et propriétaires fonciers kroumen. Or, on a assisté à l'exacerbation des tensions entre Kroumen et migrants burkinabè. Comment est-on passé d'une crise foncière où pointaient des conflits interethniques à une crise opposant les Ivoiriens aux « étrangers » ? Deux hypothèses peuvent expliquer cette nouvelle situation.

Premièrement, le contexte sociopolitique délétère né des stratégies nationalistes de lutte pour le pouvoir politique national. Après la mort d'Houphouët

2. Ce pourcentage s'élève à 54,3 % dans le département de Tabou selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1998.

3. Les allogènes regroupent les migrants nationaux et internationaux.

Boigny en 1993, le président Konan Bédié et son parti, le PDCI-RDA au pouvoir en Côte-d'Ivoire, ont cherché à écarter du pouvoir politique un potentiel candidat « étranger », Alassane Ouattara, en cristallisant les aspirations nationalistes. Ce nationalisme a focalisé les tensions foncières sur les exploitants agricoles étrangers en « oubliant » les planteurs baoulés. De plus, les réformes législatives introduites par la loi foncière en 1998 ont fragilisé les droits acquis par les descendants de migrants ouest-africains.

Deuxièmement, les conflits fonciers récurrents et la baisse des cours du café et du cacao diminuaient l'attrait financier que représentaient ces cultures de rente. Le manque de terres en Basse-Côte compliquait la création de plantations pour les nouveaux migrants baoulés. On assistait alors au retour des Baoulés vers leurs zones d'origine : phénomène qui inverse les stratégies migratoires traditionnelles.

Migration et tutorat en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest présente de nombreux mouvements migratoires des populations. L'approche néo-classique (Prothero & Chapman 1985) de ces mouvements met l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions matérielles des migrants. Mais, le plus souvent, les populations ne se déplacent pas uniquement pour fuir des conditions naturelles austères, mais plutôt pour optimiser des stratégies de survie complexes (Parnwell 1993 ; Droz & Sottas 1997). Avant 1960, de nombreux Burkinabè et Maliens ont émigré massivement vers le Ghana. Ils abandonnaient les terres arides et désertiques du nord et fuyaient le travail forcé de l'administration coloniale française pour rejoindre les régions prospères du sud forestier. Plus tard, le Ghana, qui comptait avant l'indépendance 12 % de sa population totale d'origine étrangère (Burkinabè, Nigériens, Sierra-léonais et Libériens), a perdu son statut de principal pays d'immigration à la fin des années 1960 (Pitroipa 2003). Sous les effets conjugués d'une crise économique et de l'instabilité politique du Ghana, les migrants se sont tournés vers le Nigeria rendu attractif par le boom pétrolier des années 1970.

D'autres ont migré en Côte-d'Ivoire qui connaissait alors une longue période de croissance économique et de stabilité politique⁴. Au milieu des années 1960, la politique régionale du président Houphouët-Boigny a favorisé l'immigration. Se fondant sur l'idéologie panafricaniste concrétisée par la mise en place du Conseil de l'Entente⁵ au lendemain des indépendances, le président ivoirien aimait à dire que « la Côte-d'Ivoire est un pays de tradition hospitalière ». Il facilita l'accès des migrants à la terre en déclarant

-
4. Voir DEMBÉLÉ (2002) pour l'histoire de la politique migratoire ivoirienne et l'évolution du statut de l'« étranger ».
 5. Regroupement de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest que sont le Bénin, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), le Mali et le Togo.

que la terre appartenait à celui qui la mettait en valeur. Cette politique induisit un fort flux migratoire en provenance principalement du Mali et du Burkina Faso.

Dans les années 1970, période du « miracle économique » de la Côte-d'Ivoire, les allogènes se sont établis durablement dans le sud-ouest forestier pour exploiter les vastes massifs forestiers de la région. En 1975, 22 % de la population ivoirienne était d'origine étrangère. Cette proportion a augmenté pour atteindre 28 % en 1988. Après une légère baisse en 1993 (25 %), la population étrangère était évaluée à 26 % en 1998 selon l'Institut national de la statistique (INS). En outre, on observa de nombreux mouvements migratoires internes lorsque les migrants cherchaient des terres propices à l'agriculture. En Côte-d'Ivoire, dans la région du Bas-Sassandra (départements de San-Pédro et Tabou), les migrations internes présentaient d'importants flux de migrants baoulés provenant des zones semi-arides du centre et centre-nord du pays. En 1998, 45 % de la population de cette région étaient des migrants ivoiriens en majorité issus du groupe akan (Baoulés et Agnis essentiellement). L'institution du « tutorat » leur permit de s'y installer, tout en jouissant de l'appui de l'État.

Pour Chauveau (2006), le tutorat correspond à une « convention agraire » caractéristique de l'« économie morale » des sociétés paysannes ouest-africaines. Son principe veut que tout bénéficiaire d'une délégation de droits fonciers contracte un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son « tuteur ». Dans le pays gban au centre-ouest de la Côte-d'Ivoire, la théorie locale du tutorat reposait sur une délégation de droits fonciers aux planteurs migrants. Ceux-ci étaient parfois alloués pour une durée indéterminée et fondés sur un « contrat moral » :

« During the installation ceremony of a stranger on a piece of land the tuteur presents a symbolic gift (drinks, chickens) to the stranger and reminds him of the tuteur's ancestors who had invested labor in this particular parcel. He thus emphasizes the legitimacy and perpetuation of his authority, which are not to be called into question. This stranger is not expected to reciprocate the gesture with a corresponding return gift, but only obliged to express his gratitude by giving a voluntary gift of food, agriculture products or portion of the earnings obtained after the sale of his coffee and cocoa » (*ibid* : 8).

Le tutorat est donc matérialisé par un ensemble de cérémonies (libations et incantations) effectuées par le propriétaire de la terre aux ancêtres auxquels il confie le travail de « son étranger ». Il lui cède une portion de terre aux contours flous, parfois sans limites précises. Les autochtones entendent conserver une certaine maîtrise foncière par ces rituels associés aux autels de la terre-mère. En effet, sans l'accord de la terre-mère, obtenu par l'intercession des tuteurs, les migrants ne peuvent cultiver la terre. S'ils le faisaient ils encourraient son courroux manifesté par une succession de maladies, d'accidents et de mauvaises récoltes. Cette cession d'un type de droit foncier enlève tout caractère marchand au transfert en s'inscrivant dans la logique

du don. Le tuteur donne quelques présents symboliques au migrant, tout en n'exigeant aucun geste réciproque. Il affirme ainsi son autorité sur le migrant. Cette cession exige du bénéficiaire qu'il fasse preuve de reconnaissance, « contre-don » qui souligne le devoir moral qui scelle l'alliance entre autochtone et migrant. En guise de reconnaissance, le migrant réalise parfois des travaux dans la plantation de son tuteur. Ainsi, s'établissent des rapports entre le tuteur et ses dépendants qui s'expriment dans le langage de la parenté : le tuteur devient le « père » du migrant. L'allogène, parce qu'il occupe et exploite un patrimoine familial, se subordonne aux rites des ancêtres de son tuteur. Il est alors considéré comme un membre de sa famille. Progressivement, des mariages entre étrangers et autochtones renforcent ces relations de parenté rituelle en les transformant en parenté par alliance.

Le tutorat offre donc un cadre légal pour l'accueil des migrants ivoiriens ou étrangers. Il s'agit donc d'une convention destinée à régler les relations avec des « étrangers » en déléguant des droits d'usages ou d'occupation d'un terroir. Les premiers occupants ont obtenu leurs droits sur la terre par le défrichage et par l'alliance qu'ils ont nouée avec la terre-mère ; ils en délèguent une partie aux nouveaux arrivés : droit de s'établir sur le terroir, droit de culture vivrière ou pérenne, etc.

On connaît une situation semblable dans le pays d'origine des migrants. Par exemple, dans le pays gwendégué, à l'ouest du Burkina Faso, mais aussi en pays moose, au centre du Burkina Faso (Arnaldi di Balme 2005), les relations de dépendance sont fondées sur des obligations morales et d'assistance au maître territorial ou à son groupe (Jacob 2003). Durant la période coloniale, et même bien avant, les maîtres territoriaux ont accordé des droits complets aux premiers migrants : culture, cueillette, transmission aux premiers migrants contre leur vaillance à défendre leurs villages. Toutefois, les deuxième et troisième vagues de migrants n'ont bénéficié que du droit de « nourrir leur ventre » ; les maîtres de la terre ont alors refusé d'aliéner leurs droits sur le sol. Dans ce cas, les rapports de reconnaissance se manifestent soit par « la subordination rituelle » soit par la « subordination administrative » vis-à-vis du village tuteur (*ibid.* : 83). Ensuite, les migrants tentent progressivement d'acquérir des droits d'accès aux ressources naturelles (eau, palmiers, arbres spéciaux, etc.), le droit de planter des arbres, de commercialiser les produits de la récolte, de gestion, d'exclusion et d'héritage. Cette forme de relations permanentes entre autochtones et migrants a permis d'accroître la population et de développer de puissantes collectivités villageoises. Aujourd'hui, grâce aux nouveaux arrivants, ces villages obtiennent des biens d'équipement (magasins, boutiques), des infrastructures communautaires (centres de santé, écoles), bénéficient de services administratifs (scieries, érection en village centre ou en sous-préfecture, etc.).

Ce même type de relations à la terre s'est développé dans les villages de Tabou grâce au tutorat. Les Baoulés se sont très tôt impliqués dans l'économie de plantation (café puis cacao), notamment à Sakassou, Yamoussoukro et Béoumi (centre et centre-ouest). Ils furent attirés par les terres du sud-ouest,

propices à ces cultures de rente. Dans ces régions, les Kroumen vivaient essentiellement des activités de cueillette et de chasse et ne valorisaient que peu le travail de la terre. Avec l'arrivée des colons et la création de wharfs et de comptoirs sur le littoral, ils se sont massivement engagés sur les bateaux pour de longues expéditions en mer. Le foncier était alors le lieu d'une agriculture de subsistance qui complétait une économie domestique tournée vers les activités maritimes. La cession de droits fonciers aux migrants qui la demandaient fut donc favorisée par l'institution du tutorat qui fournit le cadre juridique à cette pratique. Ainsi, une économie complexe vit le jour : emplois sur les navires, pêche, chasse et cueillette, agriculture de subsistance et finalement commerciale. Les autochtones vivaient alors dans un équilibre relatif avec les migrants.

Les jeux ambigus du tutorat dans le sud-ouest

À Tabou, le chef de terre délègue des droits fonciers sur une portion de terre au migrant après des cérémonies de bénédiction à la terre-mère. Il verse le sang d'une volaille en récitant des paroles rituelles et implore les faveurs de la terre nourricière pour celui qui la cultivera. Dans certains cas, le migrant fait immédiatement un cadeau en guise de remerciement. Il s'agit de boisson, de fusils de chasse et de tôles pour recouvrir les maisons de *banco*. Ces dons scellent les relations de tutorat qui se nouent entre les autochtones possédant en abondance des terres qu'ils exploitent peu et les migrants recherchant des espaces libres pour développer des cultures de rente. Mais, le devoir de reconnaissance qui échoit au migrant est laissé à son bon vouloir. En général, ce dernier fait don à son tuteur d'une partie des produits de sa récolte. Ces dons sont à la fois ouverts (biens de toutes natures) et illimités dans le temps : ils peuvent avoir lieu tout au long de l'année et pendant des décennies. En outre, les tuteurs sollicitent fréquemment les migrants pour faire face à diverses contraintes sociales urgentes.

Dans les villages kroumen tels Ouédjéré, Besséréké et Diéhié, les Burkinabè, les Maliens et les Ghanéens cohabitaient paisiblement avec les autochtones kroumen grâce à cette « économie morale » du tutorat. Pour les Kroumen, installer des étrangers sur le territoire du village était le signe de leur parfaite intégration et de leur adhésion aux règles de vie autochtones. En outre, ils renforçaient la renommée et la puissance du village grâce à leur poids démographique. En effet, nous étions alors dans la situation classique de la « Frontière pionnière » (Kopytoff 1987) qui prévalait : la richesse ne provenait ni de l'accumulation de biens matériels ni de la propriété de la terre, mais bien du pouvoir sur les hommes. Dans la région du Bas-Sassandra, la terre était encore abondante et l'accroissement démographique des groupes locaux était le moyen de garantir l'autonomie de leurs « cités ». Une véritable compétition s'est instaurée entre les autochtones pour attirer les migrants afin de gagner un ascendant démographique sur le voisin. Ainsi,

le tutorat et le langage de la parenté — rituelle ou par alliance — ont permis d'insérer les migrants au sein de la Frontière pionnière que constituait alors le sud-ouest ivoirien. De nombreux migrants ont établi des relations de parenté rituelle avec les autochtones, puis ont poursuivi leur insertion sociale par le mariage. En outre, le partage quotidien d'un espace vécu établit une histoire et une mémoire commune qui soudent le nouveau groupe. Aujourd'hui, le souvenir du travail dans les unités agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéas, puis de l'arrivée des réfugiés libériens fuyant la guerre civile est la marque d'une mémoire que partagent aussi bien les autochtones kroumen que les migrants baoulés et étrangers.

Cependant, de nombreux Baoulés sont restés peu intégrés en raison de deux facteurs sociopolitiques. D'abord, ils se sont installés, dans les années 1970, avec l'appui du parti-État PDCI-RDA⁶. Certaines élites baoulés ont profité de leur position dominante au sein de l'appareil du PDCI-RDA pour obtenir des titres de propriété sur de vastes superficies de forêt. En rachetant le patrimoine de la Palmindustrie qui fit faillite en 1990 ou en obtenant l'autorisation d'exploiter certaines forêts classées (Monogaga, Haute-Dodo, Irobo, Okromodou), ils ont usé du droit de l'État contre le droit coutumier qu'ils ignoraient. En outre, c'est grâce aux pressions exercées par le parti sur les autorités locales et les collectivités villageoises que des milliers de petits planteurs baoulés, chassés par la mise en eau du barrage de Kossou, se sont installés dans l'ouest forestier.

Forts de ces soutiens, les Baoulés affirmaient leur indépendance en créant des campements loin des villages autochtones et en distribuant à de nouveaux migrants baoulés — en toute autonomie — les terres qu'ils cultivaient. Or, dans les règles coutumières du tutorat, le client devait informer son tuteur de l'arrivée temporaire d'un manœuvre ou d'un membre de sa famille. Il était dans l'obligation d'obtenir au préalable l'autorisation du tuteur pour que le nouvel arrivant s'installe durablement. Le tuteur assumait ensuite la responsabilité de l'ensemble de l'unité familiale de « ses » clients devant la communauté autochtone⁷.

Or, les Kroumen constataient souvent la présence de « nouveaux » planteurs baoulés sur des plantations parfois déjà en production. Sur la base du principe que « la terre appartient à celui qui la met en valeur », l'administration sous-préfectorale et les services du ministère de l'Agriculture tranchaient les litiges qui en découlaient, en faveur des migrants dès que la mise en valeur de la terre était constatée. Les premiers migrants — favorisés par leur éloignement du village de tutelle — ont développé un modèle de

6. Parti démocratique de Côte-d'Ivoire.

7. Lors d'une enquête de terrain dans la région de Bocanda (1988-1990), le tutorat a fourni le cadre institutionnel permettant à l'anthropologue de s'installer sur les lieux. Le tuteur a présenté ses nouveaux dépendants à ses propres tuteurs en leur demandant l'autorisation d'offrir l'hospitalité pour une longue période en se portant garant des faits et gestes de ses dépendants.

colonisation autonome des terres : ils ont ainsi joué sur les contradictions entre droits coutumier et administratif. D'après le chef du village de Ouéd-jéré, « ils n'avaient plus de considération pour leurs tuteurs »⁸.

De plus, l'organisation politique et sociale baoulé — fortement hiérarchisée — se distingue de celle des sociétés d'accueil. En effet, à la différence de la société baoulé, ou plus généralement akan, la société kroumen est fondée sur une organisation sociale acéphale et segmentaire favorisant l'autonomie des familles. Il n'y a donc pas de relations de dépendance hiérarchique entre les familles gérant chacune leur patrimoine foncier. L'idéal de la cité politique akan (Toungara 1990) a conduit les migrants baoulés à l'inscrire sur le territoire kroumen en cherchant à s'émanciper de l'ordre politique local. En effet, chez les Baoulés, le tutorat reste une convention foncière s'articulant à un système politique (la chefferie). Les liens de dépendances envers le tuteur n'excluent pas — chez les Baoulés — des liens de dépendances politiques envers le village où est déposé le « trésor » symbolisant le pouvoir politique du chef sur ses dépendants. Il en a résulté une cohabitation difficile entre autochtones et migrants baoulés.

Démocratisation du champ politique et conflits interethniques

Pour exprimer la crise de la ruralité (saturation foncière, pression démographique, re-interprétation des échanges fonciers, conflits fonciers) ou les contentieux électoraux, les Ivoiriens ont recours à l'ethnicité. Rappelons que celle-ci — système de classification sociale — repose sur la conscience que les individus ont de leur appartenance à des « communautés imaginées » différentes (Anderson 1996). Il s'agit d'un des registres identitaires à la disposition des agents sociaux. Avant la colonisation, les ethnies ou les tribus, ancrées dans les ensembles flous et mouvants que formaient les groupes locaux, n'étaient qu'une des caractéristiques — un des registres identitaires — définissant l'identité des individus ou des unités domestiques. Les rattachements identitaires faisaient feu de tout bois. Selon les circonstances et ses desseins, un individu pouvait jouer soit sur son affiliation à un clan, soit sur son appartenance lignagère, soit sur une parenté fictive, soit sur des relations commerciales ou sur des ensembles plus vastes rassemblant les groupes selon leur mode de vie, voire leur diète alimentaire. Cette instrumentalisation des appartenances identitaires, en l'occurrence de l'identité ethnique, permettait de gérer les relations intergroupes.

Le registre identitaire pose, sur un même plan, les diverses caractéristiques construisant une identité polymorphe et essentiellement enchâssée dans le contexte singulier des relations sociales. Le registre est à distinguer

8. Propos recueillis lors des enquêtes menées en août, septembre et octobre 2005 par A. Babo.

CARTE POLITIQUE



du marqueur identitaire. Ce dernier représente l'expression objective et singulière d'un des éléments constituant le registre. Ainsi, le marqueur identitaire actualise *hic et nunc* un registre identitaire selon les enjeux et les possibilités du moment (marques sur le corps, vêtements, pratiques alimentaires, *hexis* corporelle, langue, termes de parenté, etc.). Le fait de considérer l'ensemble des registres identitaires comme faisant partie du même niveau conceptuel permet d'éviter que l'un ou l'autre ne devienne dominant et s'arroge un caractère exclusif, voire « biologique ».

Ainsi, la construction de l'identité — individuelle et sociale — s'effectuait alors au sein de groupes locaux se distinguant des groupes voisins. Le marqueur « ethnique », de concert avec l'appartenance clanique, générationnelle ou de classe d'âge des individus, n'était qu'un des éléments parmi

d'autres (relations interpersonnelles, affinités, trajectoires de vie, etc.) déterminant les relations sociales. Aucun registre identitaire ne jouissait alors d'une position hégémonique dans la définition de l'identité, car les agents sociaux (se) jouaient des différents registres au gré des circonstances. En effet, ce processus de modification des identités ethniques ne s'arrêtait pas à la reproduction de la différence intergroupe ou intragroupe, il s'agissait aussi de faire face aux situations de crises majeures, aux catastrophes et aux cataclysmes. Dans des circonstances exceptionnelles, des individus, des unités domestiques, des familles, voire des lignages complets, migraient, poussés par des défaites militaires, par des querelles intestines ou par des conditions écologiques défavorables. Dans ces situations tragiques, les groupes ou les individus adhéraient ou s'associaient à d'autres ensembles, épargnés par les fléaux qui motivaient leur déplacement.

En Côte-d'Ivoire, l'histoire de la carrière politique d'Houphouët-Boigny pendant la période coloniale illustre cette instrumentalisation des appartenances identitaires. Il s'est appuyé sur son groupe d'origine, les Akouè⁹, mais aussi sur ses alliances personnelles et celles de son groupe ethnique pour conduire son action politique. Il a avancé son statut de chef traditionnel¹⁰ des Akouè pour agir dans l'espace politique traditionnel et se rallier le patriarche charismatique des Sénoufo du nord ou les rois du pays agni à l'est (Zolberg 1964). Pour montrer son adhésion à la lutte syndicale des paysans dans les années 1940, il avait renoncé à une carrière professionnelle de médecin indigène pour se présenter comme planteur de café et chef traditionnel, renforçant ainsi ses liens avec les paysans de tous les groupes ethniques du pays. À l'exemple d'Houphouët, les individus jouaient sur les différents registres identitaires pour rallier une clientèle ou se distinguer d'un concurrent. Ces manipulations individuelles de l'appartenance ethnique ou autres s'inséraient donc au sein d'un ensemble de tactiques — conscientes ou non — pour gérer les relations sociales.

Dans un État multi-ethnique comme la Côte-d'Ivoire, la lutte pour le contrôle de l'État et de ses ressources est l'enjeu d'une féroce compétition entre élites. Celles qui furent dominées pendant le long règne du PDCI-RDA ont ouvert la boîte de Pandore d'une instrumentalisation des particularismes ethniques, transformant ainsi l'ethnicité morale du registre ethnique en tribalisme politique (Lonsdale 1992, 1996). Avec la démocratisation du champ politique ivoirien dans les années 1990, les questions longtemps refoulées par le parti unique émergent — parfois de façon violente. D'après Dembélé (2003 : 35), les leaders jouent sur une idéologie de l'ethnie et utilisent l'ensemble des instruments qu'offrent l'ouverture démocratique, les lois et les élections pour se valoriser, contrer ou réduire le poids de parties considérées comme adverses dans l'exercice du pouvoir politique et pour l'accès aux

9. Sous-groupe baoulé originaire de la région de Yamoussoukro.

10. En tant qu'unique héritier, il avait effectivement dû succéder à son oncle maternel, comme il est de coutume dans cette société matrilineaire.

ressources. La lutte politique entre le principal parti d'opposition FPI¹¹ — ancré dans la région forestière de l'ouest et du centre-ouest — et le PDCI-RDA, soutenu traditionnellement par les Baoulés, a suscité des affrontements entre migrants et autochtones. On assiste alors à des tentatives, parfois violentes, de reconquête des terres « cédées » dans le cadre du tutorat en remettant en cause des accords fonciers passés avec les exploitants « étrangers », c'est-à-dire appartenant à d'autres groupes ethniques (Akindès *et al.* 1998).

Depuis 1993, la crise politique s'est greffée sur les multiples conflits fonciers interethniques dans les campagnes. La politique de « l'ivoirité », développée par le président Bédié pour assurer son maintien au pouvoir, a exacerbé les revendications nationalistes. Il s'agissait notamment de répartir les principales ressources tant politique (pouvoir), sociale (emploi) qu'économique (terre, cours d'eau, forêts) aux seuls Ivoiriens. Ainsi, les revendications foncières vont progressivement se porter sur les terres exploitées par les étrangers maliens, guinéens ou burkinabè. En associant différend politique et gestion des relations foncières, le tribalisme politique s'est transformé en nationalisme exacerbé dont les populations non ivoiriennes subissent les conséquences. En octobre 1995, les tensions électorales entre le PDCI-RDA au pouvoir et l'opposition (FPI-RDR)¹² ont débouché sur des affrontements entre Bétés et Baoulés à Gagnoa, Ouragahio, Guibéroua dans le centre-ouest. Ils se sont conclus par la fuite de 5 000 Baoulés. Ces conflits — d'abord liés à des contentieux électoraux — se sont mués rapidement en litiges fonciers. Aux élections de 1995, la candidature de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara est éliminée en raison d'une nationalité ivoirienne « douteuse ». Cela a conduit au « boycott actif » des élections présidentielles par les partis d'opposition (FPI-RDR) : il s'agissait de ne pas aller voter et d'empêcher les migrants de le faire. Les partisans de l'opposition ont associé le droit de vote au territoire d'origine. En fait, les Baoulés — nombreux dans les campements à l'ouest et susceptibles de donner une victoire électorale au PDCI-RDA — ont été invités à exercer leur droit de vote dans leurs régions d'origine. Pour l'opposition, cette stratégie consistait à ne pas « fausser » les supposés équilibres géographique et ethnopolitique : les partis politiques reposant sur des groupes ethnolinguistiques particuliers. Le caractère peu démocratique de cette manœuvre a entraîné des conflits entre les militants des différents partis politiques.

La stratégie de l'opposition « a réveillé » les frustrations des populations des zones forestières. Celles-ci considéraient avoir été spoliées par l'État au profit des Baoulés installés « de force » sur leur terre avec la complicité de l'administration civile. De plus, le chômage urbain et rural dû à la persistance de la crise économique dans les années 1990 a entraîné le retour des jeunes au village, ce qui a intensifié la pression sur les terres cultivables :

11. Front populaire ivoirien.

12. Rassemblement des républicains.

cela a nourri les désaccords politiques. En 1997, des affrontements meurtriers ont opposé les autochtones guéré de Fengolo (Duékoué) à l'ouest aux Baoulés. Invoquant la profanation de leurs sites et masques sacrés, les Guéré ont exigé le départ des Baoulés. Dès 1998, les conflits fonciers se multiplient et s'enchaînent. En mai, un conflit éclate à Zoukougbeu (centre-ouest) entre Niaboua et Baoulés avant de se répandre à Irobo (sud-côtier) entre Dida et Baoulés, à Saïoua entre Bétés et Baoulés, à Oumé entre Gouro et Baoulés. À Tabou, les Kroumen n'ayant plus de terres¹³ nouvelles cherchent à récupérer les terres cédées aux migrants dans le cadre du tutorat. Une constante de ces conflits meurtriers est la revendication des terres exploitées par des allochtones en jouant sur le registre de l'autochtonie pour affirmer que les obligations du tutorat n'ont pas été respectées. En réalité, ces revendications s'inscrivaient dans le contexte de la crise politique qui se déroulait à l'échelon national.

En 1999, l'appel à « l'ivoirité » fait des ravages à Abidjan avec l'emprisonnement de la direction du RDR, parti suspecté d'être celui des étrangers. Le président Bédié définit lui-même l'ivoirité comme un concept culturel qui traduit son idéal de « l'Ivoirien nouveau » profondément enraciné dans les traditions et les valeurs ivoiriennes d'hospitalité, de paix et d'amour (Bédié 1999). Mais cette définition policée de l'ivoirité cachait bien de pernicieux ferments de division de la nation (Dozon 1997). Pour Jolivet (2003), les dérives ethnonationalistes liées aux prétentions des intellectuels du PDCI-RDA pour conceptualiser l'ivoirité et lui donner ainsi un verni scientifique avaient fait dévier ce concept vers une forme d'« akanité » comme idéologie politique dominante de la société ivoirienne. Ainsi, deux ans avant les élections de 2000, le gouvernement court-circuite le travail de clarification des droits fonciers entamé par le plan foncier rural (PFR), et fait voter une loi sur le domaine foncier rural fortement influencée par la nouvelle idéologie de « l'ivoirité ». Cette loi apparaît alors comme un exemple d'instrumentalisation de l'imaginaire national pour apaiser les conflits fonciers interethniques. Dans les campagnes, cette idéologie ethno-nationaliste s'est traduite par une réinterprétation de la loi sur le domaine foncier rural de 1998 conduisant à « exproprier » les étrangers. En son article premier, cette loi stipulait : « Seuls l'État, les collectivités publiques et personnes physiques ivoiriennes ont vocation à être propriétaires des terres. » Si le législateur visait une clarification de la situation foncière dans le domaine rural, la restitution de la terre « à ceux qui ne l'exploitent pas » (Bouquet 2005 : 31) aurait eut pour effet d'embraser les campagnes.

13. En 2001, le rapport annuel de la direction départementale de l'Agriculture de Tabou notait que les plantations agro-industrielles de palmiers à huile occupaient 11 014 hectares. Celles de cocotiers couvraient 1 214 hectares, celles d'hévéas, 1 041 hectares et les petites et moyennes entreprises agricoles occupaient une superficie de 7 563,88 hectares.

La tournée organisée par l'Assemblée nationale à l'occasion de l'élaboration et de l'adoption de la loi sur le domaine foncier rural a renforcé encore le sentiment nationaliste. Il s'agissait pour les députés de la neuvième législature de s'informer des droits coutumiers, mais surtout d'expliquer aux paysans le projet de loi en préparation. Ainsi, la sensibilisation permit de pacifier les rapports entre les différents groupes ethniques des régions forestières de l'ouest et du sud-ouest et les Baoulés. Dès lors, les revendications foncières deviennent nationalistes et se tournent contre les étrangers (Burkinabè, Maliens, Guinéens) qui cultivent la terre « nationale ». Dans la région de Tabou, en novembre 1999, la focalisation du conflit sur les « étrangers » épargne les planteurs baoulés qui entretenaient des rapports clientélistes avec les cadres du PDCI-RDA. À cette période, les principaux postes électifs de la région étaient occupés par des cadres autochtones du PDCI-RDA. Ils ont alors apaisé les velléités de leurs propres clients kroumen. Après le coup d'État survenu le 24 décembre 1999, une frange des élites politiques s'allia au général Guéi, alors chef de l'État. Attendant un appui du PDCI pour rester au pouvoir, ce dernier fit campagne pour une union des militants de ce parti, autour de sa personne. Cette manœuvre apaisa les rares actions de représailles constatées dans la région à l'encontre des cadres et des militants du PDCI-RDA ancré au sein de la population baoulé locale. Ainsi, bien que ce parti ait perdu le pouvoir d'État, l'accalmie entre Ivoiriens se perpétua en raison de la politique d'« houphouétisme » prônée par le nouveau pouvoir militaire.

On observa dans le même temps un changement de la géopolitique des conflits, les affrontements opposant principalement des Ivoiriens aux étrangers. Ce fut le cas à Saïoua en 1999 entre Bétés et Burkinabè. En novembre de la même année, de graves affrontements opposent les Kroumen aux Dagari, Lobi et Mossi, originaires du Burkina-Faso. Un conflit foncier à propos d'un bloc de forêt de cent vingt hectares exploité dans le village de Béséréké de la tribu hompo à vingt-cinq kilomètres de Tabou est à l'origine de la crise. Les jeunes kroumen de ce village, après avoir « vendu » cette portion de terre aux Burkinabè, soutinrent leurs parents qui tentaient de la récupérer. De prime abord, il semble que la transaction se soit faite sans l'accord des propriétaires terriens du village comme cela arrive fréquemment lors de conflit intergénérationnel¹⁴. Pour reconquérir la parcelle litigieuse, les chefs kroumen soumièrent les exploitants burkinabè à des pressions accompagnées de menaces voilées d'expropriation. Ces derniers auraient exigé le remboursement du prix d'achat de la parcelle ou l'acquisition d'une nouvelle portion de terre. Les positions se sont alors raidies pour déboucher

14. Ces situations ont été abondamment évoquées lors de l'atelier sur « les conflits fonciers et la cohésion sociale à Tabou » organisé par l'Université de Bouaké et l'Université d'Oxford, du 14 au 16 juillet 2005.

sur des violences lorsque les Kroumen se sont heurtés au refus des Burkinabè de quitter la parcelle.

Suite aux conflits meurtriers opposant, en août 2000, Kroumen et Burkinabè dans les villages de Trahé et Héké (19 km environ de la sous-préfecture de Grand-Béréby dans le département de Tabou), les Kroumen, rappelant le statut d'étrangers des Burkinabè, décidèrent de les expulser de leur terroir. Ces rivalités suscitérent le départ de près de 20 000 ressortissants burkinabè, principalement vers leur pays d'origine ou d'autres régions de Côte-d'Ivoire.

Les arguments avancés par les Kroumen pour justifier l'expulsion des Burkinabè se fondent sur leur statut d'autochtone, garant de leurs droits inaliénables sur la terre de leurs ancêtres. En outre, ils rappellent le statut d'étrangers « extra-national » des Burkinabè qui, selon la loi sur le foncier de 1998, ne peuvent prétendre à la propriété. En jouant sur le registre national et non plus ethnique ou tuteur, c'est-à-dire en définissant les migrants comme Burkinabè — et non plus comme dépendant de leur tuteur ou comme dagari dans le cadre du registre ethnique —, l'affrontement rassemble Baoulés et Kroumen contre les étrangers. En insistant sur la nationalité (« ce sont des Burkinabè »), que l'ethnicité (« ce sont des Lobi et des Dagari ») vient renforcer, les Kroumen cherchent à disqualifier les migrants de tout droit sur la terre. En rendant saillante la dimension nationaliste du conflit, ils « visent à redéfinir le clivage entre *in-group* et *out-group* » (Poutignat & Streiff-Fenart 1995 :188) sur la base d'oppositions catégorielles entre Ivoiriens et Burkinabè. Les tensions baissent entre Ivoiriens pour se cristalliser sur les étrangers. L'instrumentalisation du registre national renvoie — tout comme le tribalisme politique renvoie à l'ethnicité — à l'affirmation des « liens primordiaux » (Geertz 1963 : 109) de sang, de race, de langue, de région, de coutume. Le nationalisme — ce « nouveau » registre identitaire — guide les comportements, les discours et les représentations dans la (ré)organisation sociale des rapports à la terre. Dans la nouvelle opposition entre nationaux et non-nationaux, il fonde des stratégies de revendications d'autochtonie (Borntraeger 1999). Jusqu'alors, dans la crise du foncier en Côte-d'Ivoire, la référence à l'ethnicité, à la région, à la coutume présidait aux logiques d'appropriation, de gestion et d'exploitation des ressources foncières. Aujourd'hui, les Kroumen redéfinissent le langage de la parenté qui évolue d'une « fraternité ouest-africaine » vers une fraternité exclusivement ivoirienne, passant par les soubresauts d'une « fraternité ethnique ». Pour le chef du village de Ouédjéré, « dans notre tête, une chose est claire ; que tu sois du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, tu es Ivoirien. Mais quand tu fais partie de la CEDEAO¹⁵ et vivant avec nous, tu n'es plus notre frère, mais un étranger [...]. Nous ne traitons plus les autres communautés de la même manière que nos frères ivoiriens »¹⁶.

15. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

16. Entretiens à Tabou en août, septembre et octobre 2005, menés par A. Babo.

Toutefois, dans les relations avec leurs tuteurs, les Baoulés renvoient souvent à cet adage : « Quand la case du voisin brûle, il faut mouiller la sienne de peur que le feu ne la prenne. » En dépit de leur statut d'Ivoirien, le conflit avec les Burkinabè et leur expulsion rappellent aux Baoulés leur condition « d'étrangers » à la communauté kroumen. La démarche prudente des Baoulés s'explique par l'ethnisation des conflits précédents qui avait poussé certains chefs traditionnels et élus locaux à exiger le départ de tous les étrangers, ivoiriens ou non.

Les nouvelles stratégies migratoires baoulés

En octobre 2000, le FPI accède au pouvoir et consacre la chute du PDCI-RDA. Les groupes akans perdent une partie des relations clientélistes qu'ils entretenaient avec l'administration et l'appareil d'État, ce qui incite les Baoulés à revoir leurs stratégies migratoires (Janin 2000). D'une part, ils occupent différemment l'espace géographique et, d'autre part, ils réorganisent les itinéraires de migration en modifiant leur organisation sociale. Depuis le déclenchement des conflits à Tabou en 1998, les Baoulés ont abandonné leurs campements pour s'installer dans les villages kroumen. Ce nouveau lieu de résidence leur évite ainsi de se faire attaquer par des Burkinabè qui, parfois, effectuent des expéditions punitives dans les forêts contre les personnes qui exploitent leurs plantations abandonnées. Les Baoulés affichent ainsi une solidarité nationaliste en soulignant qu'ils craignent les menaces et les agressions des planteurs migrants étrangers. Le retour dans les villages autochtones représente une perte de l'autonomie qu'offrait la vie au campement. À cela s'ajoute la perte de la protection administrative dont ils bénéficiaient sous l'ancien régime du PDCI-RDA, ce qui constitue pour les planteurs baoulés un bouleversement sociopolitique. En quittant les campements de forêts pour retourner dans le village-tuteur kroumen, les chefs de famille baoulés ont dû demander à leurs « cousins » de rentrer dans leurs villages d'origine en pays baoulé.

D'autre part, la réorganisation des itinéraires migratoires repose sur le choix d'autres destinations plus clémentes et sur la recomposition de la cellule familiale. L'exploitation familiale baoulé reposait majoritairement sur une main-d'œuvre temporaire et familiale : les jeunes « cousins » faisaient leur traditionnelle migration saisonnière, communément appelée « six-mois », au cours de laquelle ils se rendaient auprès de parents ou alliés en Basse-Côte pour gagner quelque argent en travaillant dans les plantations. Dès le milieu des années 1980, on constatait déjà un début de fermeture de la Frontière pionnière du sud-ouest. En effet, dans la région de Bocanda à l'ouest du pays baoulé, les hommes affirmaient que, contrairement à ce qui s'était passé dix ans plus tôt, il n'était plus possible de trouver au sud des terres disponibles pour migrer dans la logique traditionnelle du tutorat¹⁷.

17. Entretiens entre 1988 et 1990 dans la région de Bocanda, menés par Y. Droz.

Toutefois, les jeunes continuaient de se rendre tous les ans chez leurs « oncles » pour gagner quelques sous et, surtout, participer au rituel des « six-mois ».

Depuis le milieu des années 1980, la baisse continue des revenus tirés du cacao a conduit ces jeunes migrants saisonniers à se concentrer sur l'extraction et la vente du vin de palme. Puis, au milieu des années 1990, les conflits entre autochtones et Baoulés dans les zones forestières ont ralenti cette migration circulaire. Dans les régions d'origine, à l'exemple de certains villages de Bouaké (centre-nord), des jeunes Baoulés affirmaient qu'ils n'ont « plus de motivation particulière pour la migration en Basse-Côte » (Babo 2003 : 97). Ainsi, depuis quelques années, les flux migratoires baoulés ont considérablement diminué : les « neveux » séjournent moins fréquemment chez leurs « oncles » du sud-ouest. Sur certaines exploitations, seuls restent le chef de famille et deux ou trois jeunes qui constituent la force de travail minimum pour continuer des activités agricoles au village et non plus au campement comme le voudrait la logique migratoire baoulé. Ainsi, le chef de l'unité domestique reste au village afin de préserver ses biens acquis parfois depuis plus de vingt ans. Pour sécuriser leurs droits fonciers, une stratégie des Baoulés consiste à renforcer leurs relations avec les autochtones kroumen. Ils participent activement aux activités et à la gestion des biens communautaires, tels que les cases de santé, le comité de gestion de l'école, etc. Or, par le passé, du fait de l'éloignement et du développement rapide de leurs campements, ils s'intéressaient peu aux activités du village tuteur.

En outre, le retour dans les villages kroumen implique une réorganisation sociale. Auparavant, bien que nombreux dans l'arrière-pays kroumen, les Baoulés restaient dispersés dans de petits campements qui parsemaient les forêts de Tabou. Cette dispersion, conforme à la logique migratoire baoulé, n'avait pas favorisé le développement du sentiment d'une communauté de groupe ou d'origine ethnique. Or, dans le contexte de crise permanente et de pertes de soutiens politiques et administratifs — locaux et nationaux — l'installation dans le village autochtone représente pour les Baoulés un moyen de renforcer leurs liens intracommunautaires : ils ont ainsi créé à Ouédjéré, par exemple, l'association socioculturelle baoulé « Eyo-Enian ». À la différence des associations des ressortissants d'un village d'origine, les nouvelles organisations se font à l'échelle des villages d'accueil¹⁸. Par ailleurs, ces associations constituent un interlocuteur légitime pour les Kroumen avec lesquels ils établissent de nouvelles relations de cohabitation. Ces tendances à une réorganisation sociale, observées dans les villages kroumen de Tabou, montrent les capacités des groupes baoulés à

18. Il s'agit d'association de Baoulés des campements rattachés à un village de Tabou, et non plus d'une association de Baoulés de ressortissants des régions d'origine (Béoumi ou Sakassou).

faire face à la situation de crise dans laquelle les conflits fonciers les ont plongés.

Une autre stratégie migratoire — souvent complémentaire — s'offre aux Baoulés. Il s'agit de retourner au village d'origine. Depuis une quinzaine d'années, les chiffres des retours progressifs des Baoulés dans leur village d'origine semblent attester cette stratégie. L'enquête EIMU¹⁹, réalisée en 1993 (Beauchemin 2004), constatait déjà une inversion des flux migratoires de la ville vers les campagnes. Contrairement à la proportion de migrants qui s'est accrue de 1970 à 1980, passant de 38 % à 46 % (Janin 2000), les retours au village ont connu, à partir de 1994, une accélération, avec 44 %, des migrants baoulés rentrant dans leurs villages d'origine. Dans les villages de Bouaké (centre-nord), par exemple, plus des deux tiers des individus interrogés dans les villages de Kouakro, Mandéké, Sahounty et Allokro sont d'anciens migrants. Ils expliquent la faible durée moyenne de leur présence permanente au village (18 ans), par le fait que, depuis au moins 10 ans, ils reviennent s'installer définitivement dans leurs villages (Babo 2003). En effet, la mobilité inverse des populations se renforce lorsque les voies de la migration vers la Frontière pionnière se ferment. À Tabou, ces mouvements de retour ont été observés après les affrontements de 1999 et 2000 entre Kroumen et Burkinabè. Ce phénomène s'est accentué suite au déclenchement de la crise militaro-politique (rébellion) que vit encore la Côte-d'Ivoire depuis 2002.

*

Les conflits fonciers et la situation politique ivoirienne ont bouleversé les rapports entre les différents groupes dans le sud-ouest forestier. Ainsi, les relations entre migrants et autochtones, fondées sur le tutorat, ont d'abord subi les contrecoups de la politique du parti-État PDCI-RDA, puis ceux, plus pernicious, de l'idéologie de l'ivoirité. Les migrants ivoiriens, burkinabè et maliens de la région de Tabou avaient reçu le soutien de l'État ivoirien pour s'installer dans la Frontière pionnière. Ils avaient construit leurs relations avec les autochtones kroumen grâce au tutorat bénéfique pour les uns — à la recherche de terres disponibles pour les cultures de rente — et pour les autres — en quête d'hommes pour assurer leur domination politique sur leurs voisins. Le tutorat a également structuré les relations entre Burkinabè ou Maliens et les Kroumen, soulignant une « égalité de traitement » envers les allogènes. Le tutorat reposait sur l'obtention de droits de culture d'une portion de terre contre la reconnaissance de l'autorité rituelle des maîtres de la terre kroumen. Les migrants chérissaient ces droits de culture, car ils étaient impliqués depuis des décennies dans l'économie de plantation,

19. EIMU : Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation.

contrairement aux Kroumen qui se satisfaisaient de quelques prestations sociales ou économiques et surtout de la reconnaissance morale que leur devaient leurs clients. Cet accord est resté en vigueur tant que des terres étaient disponibles et que les différents acteurs développaient des activités socio-économiques complémentaires, tout en respectant le cadre ordinaire du contrat moral du tutorat, bien que les obligations morales du tutorat aient été parfois négligées par les Baoulés.

Or, avec les difficultés économiques qu'a connues la Côte-d'Ivoire, dès le milieu des années 1980, l'institution du tutorat est entrée en crise. Les autochtones kroumen, qui concevaient leurs relations avec les migrants dans le cadre d'une logique où la richesse se comptait en hommes — et non pas en argent — et exigeait donc l'accueil des migrants, ont réévalué l'estime qu'ils portaient à la propriété de la terre qui est devenue rapidement le fondement de la richesse. Cette transformation des termes de la richesse s'est traduite par l'apparition de conflits fonciers récurrents entre exploitants et propriétaires.

Dans le cadre des bouleversements politiques ivoiriens, ces conflits se sont d'abord exprimés dans le registre ethnique qui opposa les Baoulés aux autres groupes des zones forestières, exprimant au niveau local les rapports de forces entre partis politiques au niveau national. D'autre part, l'instrumentalisation du nationalisme de l'ivoirité donna une dimension internationale aux conflits fonciers, dissimulant ainsi le registre de l'ethnicité sous le couvert du registre national. Si les conflits entre migrants baoulés et autochtones kroumen avaient été nourris par l'« ignorance » des règles du tutorat par les premiers, le glissement des conflits fonciers, à l'encontre des Burkinabè et des Maliens révèle les effets de l'idéologie nationaliste de l'ivoirité. Aujourd'hui, la fermeture de la Frontière pionnière et la nouvelle conception de la richesse, qui passe du nombre de clients à la quantité de biens, fonciers ou monétaires, ont transformé le tutorat : la terre devient richesse et les hommes superflus. À cela s'ajoutent les effets pervers des usages politiques de l'ivoirité qui stigmatisent les étrangers au profit d'une supposée « nation » ivoirienne : les ressortissants étrangers deviennent ainsi les boucs émissaires de la réconciliation nationale.

Aujourd'hui, le cadre institutionnel du tutorat exclut progressivement les étrangers burkinabè ou maliens pour se limiter aux seuls Ivoiriens. Il est réinterprété dans le carcan du nationalisme ivoirien, donnant ainsi une seconde chance aux migrants baoulés. Toutefois, cette reformulation de l'institution du tutorat modifie les stratégies migratoires des Baoulés qui établissent de nouvelles relations plus respectueuses de leurs tuteurs autochtones. En retournant vivre dans les villages, en participant de façon plus active à leur développement, les migrants baoulés reconnaissent les obligations, structurant le tutorat, qu'ils avaient cherché à ignorer. Les conflits entre Burkinabè et Kroumen rétablissent le rôle de tuteur de ces derniers et incitent les migrants baoulés à respecter les coutumes locales. Aujourd'hui, les Kroumen affirment fréquemment que « celui qui ne veut pas respecter nos coutumes doit partir », envoyant ainsi un message discret aux

migrants baoulés. L'invention de ces nouveaux rapports entre Kroumen et Baoulés, au détriment des « étrangers » burkinabè, montre que l'institution du tutorat se transforme en excluant certains migrants tout en en contraignant d'autres à respecter scrupuleusement leur tuteur.

Université de Bouaké, Côte-d'Ivoire.

Institut des hautes études internationales et du développement, Genève.

BIBLIOGRAPHIE

AKINDÈS, F., BÉLIGNÉ, V., BABO, A., BROU, T. & TOURÉ, M.

1998 *Bilan diagnostic de la politique forestière et propositions d'orientation, de principes et de règles de fonctionnement : étude d'appui pour l'approche des communautés*, Bureau national d'Études techniques et de Développement.

AMOAKON, A.

1993 *Quelques effets du développement rural sur la migration des Baoulé dans le Sud-Ouest ivoirien*, Thèse de 3^e cycle, Louvain-la-Neuve, Centre international de formation et de recherche en population et développement.

ANDERSON, B.

1996 *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.

ARNALDI DI BALME, L.

2005 *Migrations internes et reproduction politique au Burkina Faso. Le cas de trois villages moose dans la Vallée du Mouhoun*, Mémoire de DEA, Genève, Institut universitaire d'études du développement.

BABO, A.

2003 *Dynamique sociale et mutations dans le système de gestion du foncier en zone de savane : une réflexion à partir des cas des villages baoulé de Allokro, Kouakro, Mandéké et Sahouny (Côte-d'Ivoire)*, Thèse de doctorat, Université de Bouaké.

BEAUCHEMIN, C.

2004 « Les migrations villes-campagnes en Côte-d'Ivoire : une circulation inversée », in Abdou SALAM FALL & Cheikh GUEYE (dir.), *Urbain-rural : l'hybridation en marche*, Dakar, ENDA/APAD : 167-189.

BÉDIÉ, H. K.

1999 *Les chemins de ma vie*, Paris, Plon.

VAN BINSBERGEN, W. M. J.

1997 « Ideology of Ethnicity in Central Africa », *Encyclopaedia of Africa south of the Sahara*, 2 : 91-99.

BONNECASE, V.

- 2001 *Les étrangers et la terre en Côte-d'Ivoire à l'époque coloniale*, Documents de travail UR REFO, n° 2, Montpellier, IRD.

BORNTRAEGER, E. W.

- 1999 « Borders, Ethnicity and National Self-Determination », <<http://www.nationalismproject.org>>.

BOUQUET, C.

- 2005 *Géopolitique de la Côte-d'Ivoire*, Paris, Armand Colin.

BRASS, P.

- 1979 « Elite Groups, Symbol Manipulation and Ethnic Identity among the Muslim of South Asia », in D. TAYLOR & M. YAPP (eds.), *Political Identity of South Asia*, London, Curzon Press : 35-37.

CHAUVEAU, J.-P.

- 2000 « Question foncière et construction nationale en Côte-d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine*, 78 : 94-125.
- 2006 « How does an Institution Evolve ? Land, Politics, Intergenerational Relations and Institution of the Tutorat amongst Autochtones and Immigrants (Gban Region, Côte-d'Ivoire) », in R. KUBA & C. LENTZ (eds.), *Landrights and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers (African Social Studies Series) : 213-240.

DEMBÉLÉ, O.

- 2002 « La construction économique et politique de la catégorie "étranger" en Côte-d'Ivoire », in M. LE PAPE & C. VIDAL (dir.), *Côte-d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala : 123-171.
- 2003 « Côte-d'Ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine*, 89 : 34-48.

DOZON, J.-P.

- 1997 « L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire », in B. CONTAMIN & H. MEMEL-FOTÉ (dir.), *Le modèle ivoirien en question, crises, ajustement, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom : 779-798.
- 2000 « Dossier Côte-d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 193 : 2-67.

DROZ, Y. & SOTTAS, B.

- 1997 « Partir ou rester ? Partir et rester ; migrations des Kikuyus au Kenya », *L'Homme*, 142 : 69-88.

GEERTZ, C.

- 1963 « The Integrative Revolution-primordial Sentiments and Civil Politics in the News States », in C. GEERTZ (ed.), *Old Societies and News States*, London, The Free Press of Glencoe : 105-157.

JACOB, J.-P.

- 2003 « Imposer son tutorat foncier. Usages autochtones de l'immigration et tradition pluraliste dans le Gwendégué (centre-ouest Burkina) », in R. KUBA, C. LENTZ & N. SOMDA (dir.), *Histoire du peuplement et relations inter-ethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala : 75-96.

JANIN, P.

- 2000 « Crises ivoiriennes et redistribution spatiale de la mobilité : les Baoulé dans la tourmente », *Revue du Tiers Monde*, XLI (164) : 791-813.

JOLIVET, E.

- 2003 *L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne*, <<http://www.rennes.iep.fr/IMG/pdf/jolivet.pdf>>.

KONATÉ, Y.

- 2003 « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », *Politique africaine*, 89 : 49-70.

KOPYTOFF, I.

- 1987 « The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture », in I. KOPYTOFF (ed.), *The African Frontier ; The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press : 3-84.

LONSDALE, J.

- 1992 « The Moral Economy of Mau Mau : Wealth, Poverty, and Civic Virtue in Kikuyu Political Thought », in B. BERMAN & J. LONSDALE (eds.), *Unhappy Valley, Conflict in Kenya and Africa ; Violence and Ethnicity*, London, James Currey ; Nairobi, Heinemann Kenya ; Kampala & Athens, Ohio University Press : 315-504.

- 1996 « Ethnicité morale et tribalisme politique », *Politique africaine*, 61 : 98-115.

OTCH-AKPA, B.

- 1993 *Le principe : « la terre appartient à celui qui la met en valeur », l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'État ivoirien 1963-1993*, Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I-Sorbonne.

PARNWELL, M.

- 1993 *Population Movements and the Third World*, London-New York, Routledge.

PITROIPA, R.

- 2003 « Les migrations au sein de la CEDEAO : quelques données démographiques », *Débats. Courrier d'Afrique de l'Ouest*, 2, INADES-CERAP : 3-7.

POUTIGNAT, P. & STREIFF-FENART, J.

- 1995 *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.

PROTHERO, R. M. & CHAPMAN, M.

- 1985 *Circulation in Third World Countries*, London-Boston, Routledge & Kegan Paul.

RONEN, D.

- 1979 *The Quest for Self-determination*, New Haven-London, Yale University Press.

TEGERA, A.

- 2005 « De la chute de l'économie des plantations aux conflits ethniques : le cas de la région de Masisi en République démocratique du Congo », *Grain de sel*, 31 : 17-18.

TOUNGARA, J. M.

1990 « The Apotheosis of Côte-d'Ivoire's Nana Houphouët Boigny », *The Journal of Modern African Studies*, 28 (1) : 23-54.

VALLAT, C.

1979 « L'immigration baoulé en pays bakwé : étude d'un front pionnier », *Cahier Orstom Sciences humaines*, XVI (1-2) : 103-110.

ZOLBERG, A. R.

1964 « Ivory Coast », in J. S. COLEMAN (ed.), *Political Parties and Integration in Tropical Africa*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press : 65-89.

RÉSUMÉ

Avec l'ouverture démocratique au début des années 1990, la question des systèmes fonciers à la fois complexes et flous des zones forestières de l'ouest a refait surface. Les accords fonciers antérieurs sont alors remis en cause et l'on passe d'une situation de tensions latentes à des conflits fonciers entre autochtones et migrants nationaux (en majorité akans-baoulés) et non nationaux (burkinabè, maliens et guinéens). Cependant, du fait de l'affaiblissement du pouvoir politique akan, favorable aux migrants baoulés, on pouvait craindre une aggravation des conflits interethniques entre planteurs baoulés et propriétaires terriens kroumen. En réalité, on a assisté à l'exacerbation des tensions entre Kroumen et migrants burkinabè en 1999. Comment est-on passé d'une crise foncière où pointaient des conflits interethniques à une crise entre Ivoiriens et « étrangers » ? Nous analysons ici le processus par lequel les tensions foncières entre Ivoiriens, depuis l'instauration de la démocratie en 1990, se sont muées en conflits nationalistes opposants les Ivoiriens aux « étrangers ».

ABSTRACT

Land Tenure Conflicts: From Moral Ethnicity to the Imagination of Nation: Interethnic Relationships and "Ivory" in South-West Ivory Coast. — In the wake of the renewed democratic movement in Ivory Coast, questions about the troubled land tenure system emerged in the South-West. The relationships between the Bawle and the Krou worsened when the traditional land tenure system—*tutorat*—came to be disrespected. When the political leadership of the Akan group crumbled at the national level, one could have thought that the land tenure conflict would focus on the Bawle migrants. However, in 1999, a new conflict—concerning land tenure and the disregard of *tutorat* obligations—erupted between Krou on one side and Burkinabe or Malian on the other. This led to the expulsion of the immigrants from their settlements in the forest. Why did the interethnic conflicts evolve into an international clash? In this paper, we analyse how the invention of "Ivory" turned the tensions between Ivorians into a nationalist conflict between Ivorian and "foreigners".

Mots-clés/Keywords : Côte-d'Ivoire, Akan, Baoulé, Kroumen, conflit interethnique, ivoirité, migration, nation, système foncier/Ivory Coast, Akan, Bawle, Krou, inter-ethnic conflict, ivoirity, migration, nation.